

Evaluation du Programme « Habiter Mieux »

Etude 1 : Synthèse de l'enquête auprès des propriétaires occupants

N°1

Janvier 2015

Sommaire

Objectifs et méthodologie de l'évaluation	3
Présentation méthodologique de l'enquête auprès des propriétaires occupants	5
Les premières réponses aux questions évaluatives	7
Le profil des bénéficiaires du programme « Habiter Mieux »	8
Les comportements des ménages	10
Les conditions de vie avant les travaux	11
Les attentes des bénéficiaires du programme « Habiter Mieux »	13
Les canaux d'information	14
L'accompagnement des propriétaires occupants	15
Les effets leviers du programme	16
Les impacts du programme	17
Les facteurs qui influent sur le gain énergétique réalisé	19

Rédaction et méthodologie : Soraya Daou, Elodie Josse du Service des études, de la prospective et de l'évaluation (SEPE) de l'Anah, avec l'assistance du Crédoc, Fors Recherche Sociale.

L'Anah remercie tous les partenaires pour leur collaboration.

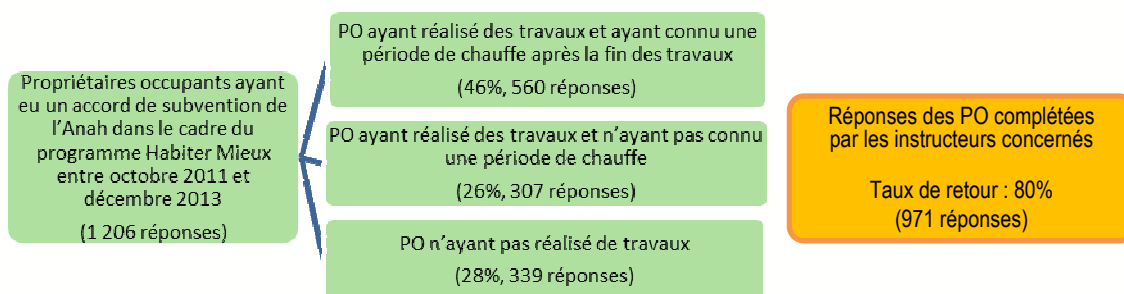
Objectifs et méthodologie de l'évaluation

La convention relative à la mise en œuvre du « Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique » signée entre l'État, le Commissariat Général à l'Investissement et l'Anah le 10 juillet 2010 prévoit la réalisation d'une évaluation scientifique, économique, sociale et environnementale pour apprécier l'impact des investissements consentis.

Une première évaluation à mi-parcours du programme pour les années 2011 à 2013 a été mise en œuvre en 2014 afin de mesurer la pertinence, l'efficacité et les impacts du programme auprès des bénéficiaires mais aussi des dispositifs partenariaux mis en place et du processus de mise en œuvre du programme à l'échelle locale.

Cette évaluation est réalisée en trois axes :

Étude 1 : Une enquête qualitative propriétaires occupants et instructeurs (CREDOC)



Cette étude a pour but l'approfondissement des indicateurs de suivi par le recueil de données qualitatives auprès de propriétaires (type de ménages ayant eu recours aux aides de l'Anah, nature des travaux réalisés dans ce cadre ainsi que le suivi et l'accompagnement dont les ménages ont bénéficié) et auprès des instructeurs (montants et types de travaux, ingénierie financière).

Étude 2 : Huit monographies départementales destinées à analyser la mise en œuvre et le fonctionnement du programme (FORS)

Les monographies ont pour objectif de décrire la mise en œuvre et le fonctionnement du dispositif Habiter Mieux dans les territoires. Il s'agit tout à la fois de :

- décrire et analyser le positionnement d'Habiter Mieux : les modalités de pilotage du programme mises en place, les dispositifs et actions menées sur les territoires ;
- analyser la stratégie des acteurs et leur mobilisation effective autour du programme ;
- analyser l'impact d'Habiter Mieux sur les opérateurs en charge de l'accompagnement : leur organisation, les coûts induits et le partenariat avec les professionnels du bâtiment ;

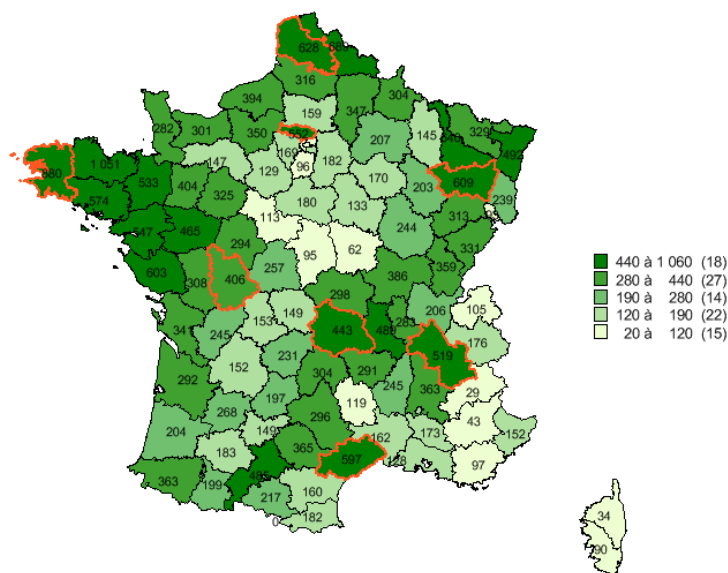
Objectifs et méthodologie de l'évaluation

Différents critères ont été pris en compte pour le choix des territoires : les caractéristiques territoriales (urbain/rural), les caractéristiques de la population (forte proportion de propriétaires éligibles aux aides de l'Anah modestes et très modestes), les résultats du programme Habiter Mieux, les types de gouvernance et les partenariats.

Les 8 départements retenus pour l'étude sont le Finistère, l'Hérault, l'Isère, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, le Val d'Oise, la Vienne et les Vosges.

Une dizaine d'entretiens a été réalisée avec les principaux acteurs du programme Habiter Mieux dans chaque département : institutionnels, opérateurs, partenaires économiques et financiers, partenaires du champ social et de l'habitat, représentants des artisans.

Nombre de logements subventionnés
dans le cadre du programme Habiter Mieux en 2013



Source Infocentre janvier 2014

Étude 3 : Une étude du programme Habiter Mieux et des dispositifs de l'Etat (CIDD, Eco PTZ, CEE) (CREDOC-FORS) En cours

Cette étude a pour objectifs de décrire les dispositifs (objectifs, critères d'éligibilité, conditions d'octroi, mise en œuvre, actions, acteurs et moyens mobilisés...) et de comparer les résultats de chaque dispositif sur l'aspect social, technique et financier.

Présentation méthodologique de l'enquête auprès des propriétaires occupants

Etude 1 : Premiers résultats de l'enquête réalisée par téléphone auprès de 1206 propriétaires occupants

Un échantillon de 1206 répondants représentatifs des propriétaires occupants bénéficiaires du programme Habiter Mieux a été interrogé par téléphone au cours du mois de février 2014.

Les répondants ont été contactés à partir du fichier comprenant l'ensemble des bénéficiaires du programme Habiter Mieux ayant engagé leur dossier de demande de subvention entre le 01/10/2011 et le 31/12/2013 (plus de 40 000 ménages).

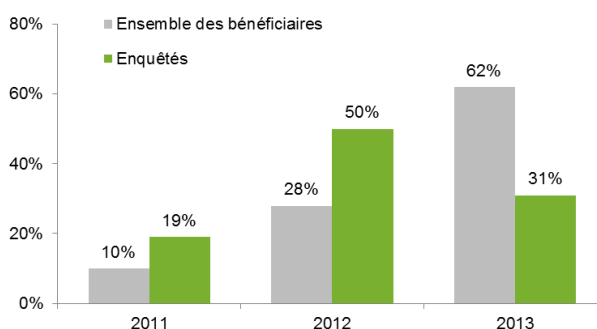
L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas en prenant en compte de :

- L'état d'avancement des travaux : terminés ou en cours,
- La région,
- Le type de demandeur en fonction des revenus : modeste ou très modeste (selon l'arrêté du 24 mai 2013),
- Les dates d'engagement et de fin de travaux.

Les données recueillies ont été redressées afin que la distribution de l'échantillon interrogé soit identique à celle de la population de l'ensemble des bénéficiaires du programme au regard de la zone géographique (région) et du niveau de ressource du propriétaire (statut modeste ou très modeste).

Les dossiers engagés avant 2013 ont été surreprésentés afin de disposer d'un effectif suffisant de propriétaires ayant achevé les travaux au moment de l'enquête et ayant connu une période hivernale après la fin des travaux. C'est sur ce sous-échantillon de 560 propriétaires sur 1 206 répondants que les impacts du programme ont été mesurés.

Année d'engagement des travaux



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires du programme ayant engagé leur dossier de demande de subvention entre le 01/10/2011 et le 31/12/2013 (n= 42 558) ; ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

Présentation méthodologique de l'enquête auprès des propriétaires occupants

La surreprésentation des dossiers antérieurs à 2013 induit une légère surreprésentation des propriétaires les plus modestes au sein du groupe des propriétaires « très modestes » : les propriétaires dits « très sociaux » dans la réglementation 2010 représentent 66% de l'échantillon interrogé contre 61% dans l'ensemble des bénéficiaires du programme.

Répartition de l'ensemble des bénéficiaires et de l'échantillon enquêté en fonction du niveau de ressources de la réglementation de l'Anah



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires du programme ayant engagé leur dossier de demande de subvention entre le 01/10/2011 et le 31/12/2013 (n= 42 558) ; ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

Les premières réponses aux questions évaluatives

Pertinence : le programme permet de répondre aux besoins identifiés

Le programme a pour ambition l'amélioration du confort et de la performance thermique des logements des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Afin d'accompagner les propriétaires dans la définition et la réalisation du projet de travaux, les opérateurs locaux ont pour mission de réaliser un accompagnement personnalisé du propriétaire de la première visite jusqu'à la réception des travaux.

Le public enquêté lors de l'évaluation est **un public ayant de faibles revenus, qui s'impose régulièrement des restrictions budgétaires. Les comportements de limitation de la consommation d'énergie sont très fréquents** et une majorité de propriétaires du programme déclare avoir souffert du froid dans leur logement en hiver.

Avant la réalisation des travaux de rénovation énergétique, **les propriétaires perçoivent leur logements comme insuffisamment isolés et énergivores.**

Efficacité : les résultats du programme correspondent aux objectifs initiaux

Le programme vise les travaux de rénovation thermique garantissant une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%. Sur la base des évaluations énergétiques réalisées avant les travaux et projetées après travaux, **les projets de travaux représentent un gain énergétique moyen de 38%.**

De plus, l'accompagnement réalisé par l'opérateur est jugé satisfaisant et nécessaire par les propriétaires.

Premiers Impacts du programme

Suite à une période de chauffe prolongée, **le premier bénéfice perçu par les occupants concerne un gain financier sur leur consommation d'énergie.**

Ils mesurent également de premiers impacts sanitaires et sociaux : amélioration de l'état général du logement, assainissement des logements, diminution de la sensation de froid et amélioration de la santé des occupants.

Impacts de la réforme de juin 2013

Suite la réforme de la réglementation de l'Anah en juin 2013, **le programme Habiter Mieux a bénéficié à un nouveau public** de couples, de propriétaires plus jeunes, tout en restant ciblé vers les propriétaires disposant de faibles ressources.

Le profil des bénéficiaires du programme Habiter Mieux

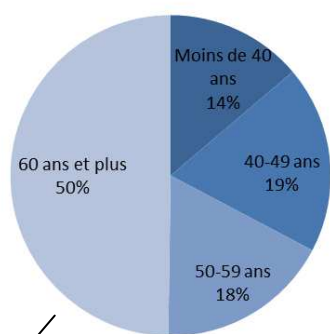
Un public âgé de 60 ans et plus, résidant en milieu rural

Par rapport à l'ensemble des Français, le profil des bénéficiaires du programme Habiter Mieux présente plusieurs spécificités : ils sont plus âgés (50% ont 60 ans ou plus) et vivent davantage en zone rurale (46% vivent dans un bourg ou un village).

Avec en moyenne 2,5 personnes par foyer, les ménages bénéficiaires sont un peu plus grands que la moyenne des ménages en France (2,3 selon le recensement général de la population, réalisé par l'Insee en 2010) et 14% vivent avec une personne handicapée. On relève également une plus forte proportion de ménages dits « complexes »¹ (15% parmi les bénéficiaires du programme).

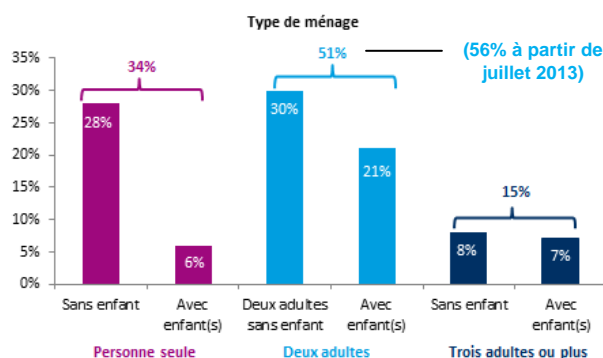
En juin 2013, l'Anah a élargi la cible des propriétaires susceptibles de bénéficier du programme Habiter Mieux en relevant le plafond des ressources. Cette ouverture du programme a eu un impact significatif sur le profil des bénéficiaires du programme : davantage de couples et de propriétaires âgés de moins de 40 ans ont pu bénéficier du programme (15% après juillet 2013 contre 11% en 2011).

Répartition par classe d'âge de la personne bénéficiaire

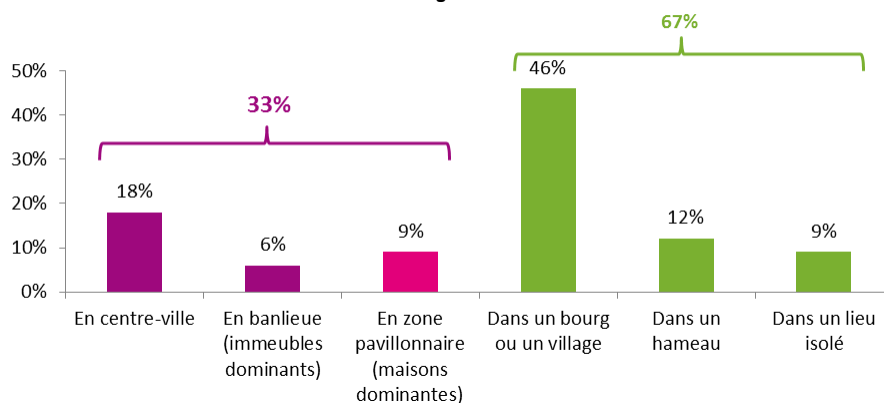


11% de bénéficiaires de 80 ans et plus

Composition des ménages bénéficiaires



Localisation du ménage



¹D'après l'Insee, « les ménages complexes sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées ». Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

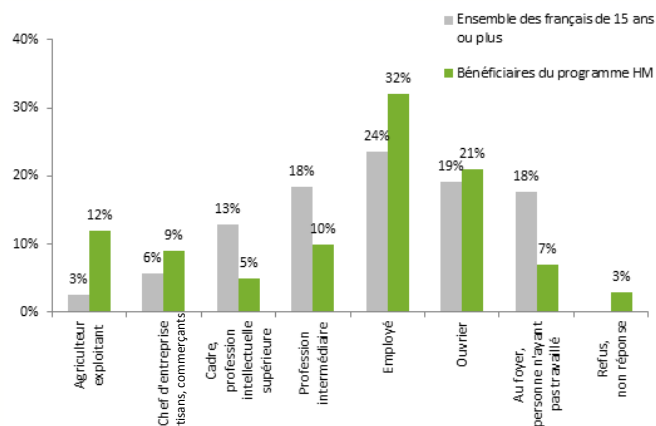
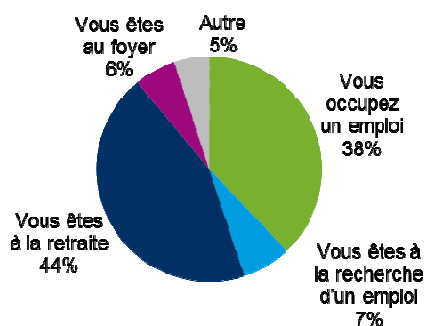
Le profil des bénéficiaires du programme Habiter Mieux

Un public composé à part égale de personnes actives et retraitées

Si les personnes retraitées sont davantage représentées dans le public du programme par rapport à la population française, le programme Habiter Mieux a bénéficié également et en proportion égale à des propriétaires actifs (principalement des employés et ouvriers).

Catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires du programme HM et de la population française de 15 ans ou plus

Quelle est votre situation professionnelle actuellement ?



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014 ; enquête emploi, INSEE, 2012.

Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206) ; population des ménages de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine.

Le public bénéficiaire du programme Habiter Mieux se caractérise par un niveau de ressources modestes : un quart des ménages a des revenus mensuels inférieur à 1 000 € et la moitié touche moins de 1 400 €.

On estime qu'environ 45% de ménages bénéficiaires vivent sous le seuil de pauvreté (estimation calculée à partir de la définition relative de la pauvreté adoptée par l'Insee²). En comparaison, en 2010 l'Insee estimait à 14% la part de la population française vivant sous le seuil de pauvreté.

De plus, 35% des propriétaires sont en cours de remboursement du prêt immobilier contracté pour l'achat de leur logement.

²Un ménage est considéré ici comme vivant sous le seuil de pauvreté lorsque ses revenus fiscaux et sociaux sont inférieurs à 60% du revenu médian de l'ensemble des ménages français présentant la même configuration.

Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

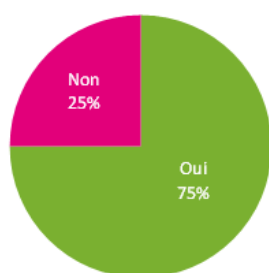
Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

Les comportements des ménages

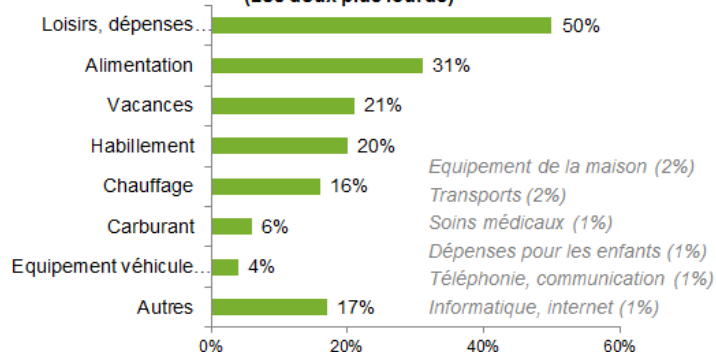
Trois-quarts des propriétaires s'imposent régulièrement des restrictions

Spontanément, 75% des propriétaires déclarent s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes budgétaires, notamment sur les dépenses alimentaires (31%) et de chauffage (16%). La part des propriétaires déclarant s'imposer des restrictions dépend fortement de la localisation géographique et de la situation socio-professionnelle : les répondants s'imposent plus souvent des restrictions lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi (86%) et qu'ils vivent en zone urbaine (81%).

Est-ce que vous êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget



Sur quels postes de dépenses êtes-vous obligé de vous imposer régulièrement des restrictions ? (Les deux plus lourds)



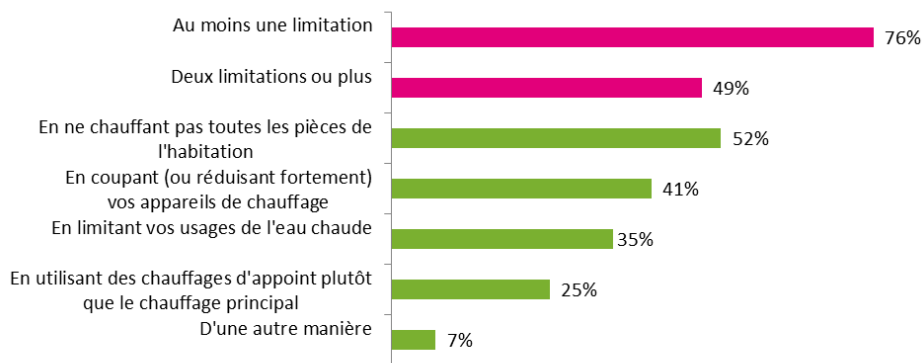
Source : CREDOC / ANAH février 2014

Champ : bénéficiaires déclarant s'imposer des restrictions (n=906)

Les propriétaires occupants ont également été interrogés sur leurs limitations de consommations énergétiques, qui peuvent ne pas être perçues par l'usager comme des restrictions budgétaires. Ainsi, **les comportements de limitation de la consommation d'énergie sont très fréquents : les trois-quarts s'imposent régulièrement au moins une limitation (76%) et la moitié déclare s'en imposer deux ou plus (49%)**³. Les limitations consistent en premier lieu à ne chauffer que partiellement l'habitation : en ne chauffant pas toutes les pièces (52%), en coupant le chauffage (41%). **Les ménages limitent d'autant plus leur consommation d'énergie - notamment pour le chauffage - que leur logement est ancien et grand.** Lorsque le logement est antérieur à 1918, les propriétaires sont proportionnellement plus nombreux à limiter leur consommation en ne chauffant pas toutes les pièces de la maison (56% contre 52% en moyenne). C'est aussi le cas des propriétaires qui vivent dans de grands logements d'au moins 6 pièces : près des deux-tiers (64%) déclarent ne pas chauffer toutes les pièces.

En matière de chauffage et d'eau chaude, vous arrive-t-il de limiter fréquemment vos

consommations... (Réponses oui)



Source : CREDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

³En référence, selon le Baromètre 2014 Energie – Info du médiateur national de l'énergie (Les consommateurs et l'énergie) : la restriction du chauffage pendant l'hiver demeure une solution optée par 2 ménages sur 5 (42%).

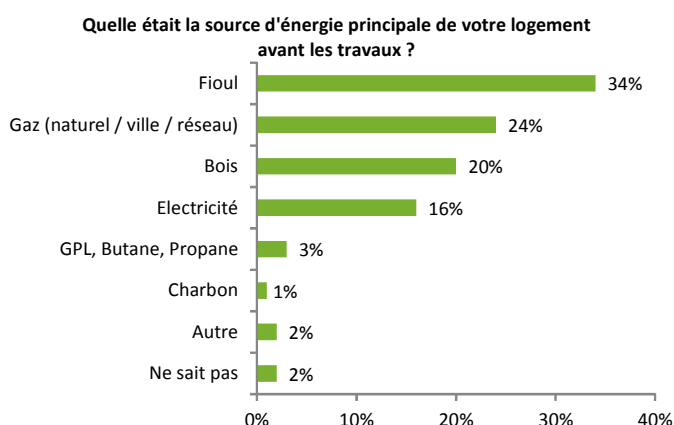
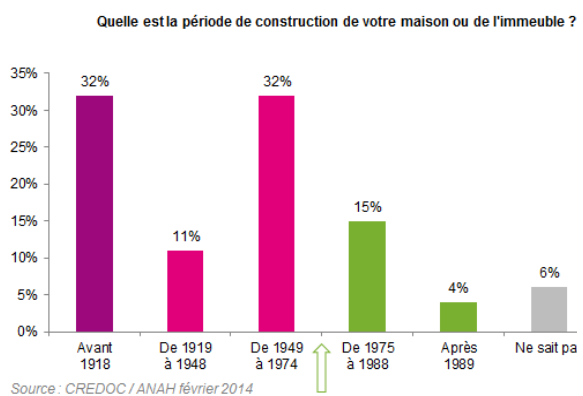
Les conditions de vie avant les travaux

Les propriétaires sont majoritairement logés dans des maisons individuelles anciennes

Un tiers des logements des propriétaires a été construit avant 1918 (c'est le cas de seulement 16% des logements des propriétaires occupants en France⁴). À noter que cette caractéristique évolue en 2013 : 26% de logements traités après la réforme de juin 2013 ont été construits après 1975 contre 19% en moyenne sur la période 2011-2013.

Les logements ayant bénéficié des travaux de rénovation thermique dans le cadre du programme sont relativement grands : ils comprennent en moyenne 4,5 pièces et la superficie moyenne est proche de 110 m².

La source d'énergie principale est le fioul dans plus d'un tiers des cas. Il s'agit d'une énergie plus répandue que chez l'ensemble des propriétaires occupants de maison individuelles en France qui ne sont que 22% à citer le fioul comme combustible principal⁵.



Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

Les diagnostics de performance énergétique révèlent qu'avant la réalisation des travaux près de **9 logements sur 10 (89%)** sont classés en catégorie E, F ou G, une proportion plus élevée que sur l'ensemble des logements français (60%)⁶.

⁴Enquête logement, INSEE, 2006.

⁵Insee RP 2010 exploitation principale.

⁶François D. (Commissariat Général au développement durable), 2014, « Le parc des logements en France métropolitaine, en 2012 », Chiffres et statistiques, juillet, n° 534.

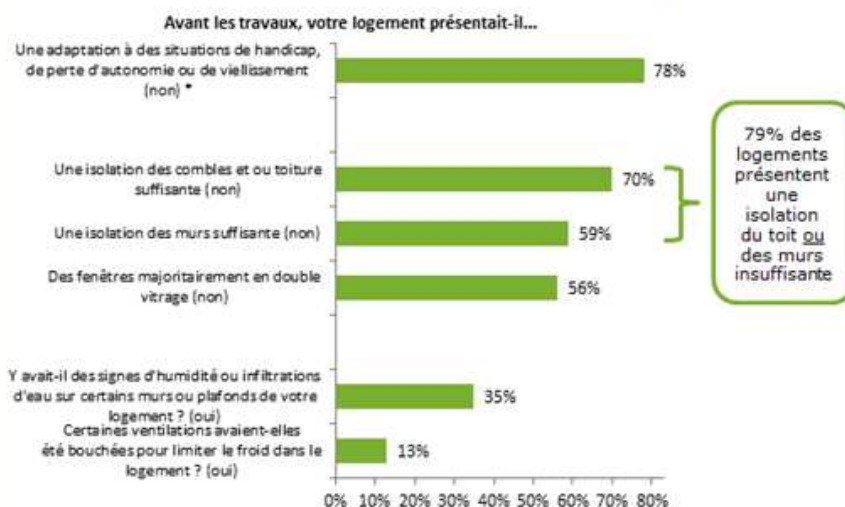
Les conditions de vie avant les travaux

Des logements insuffisamment isolés et inadaptés

Les logements ayant bénéficié du programme comportent de nombreux défauts en terme d'isolation, de confort et de chauffage : 79% des propriétaires déclarent que leur logement présente une isolation insuffisante, plus du tiers de logements présentent des signes d'humidité ou d'infiltration (35%), et plus d'un propriétaire sur dix (13%) déclare boucher certaines ventilations pour limiter le froid dans le logement.

Parmi les propriétaires qui vivent avec une personne en situation de dépendance liée au handicap ou au vieillissement, près de 80% estiment que leur logement n'est pas adapté à leurs besoins.

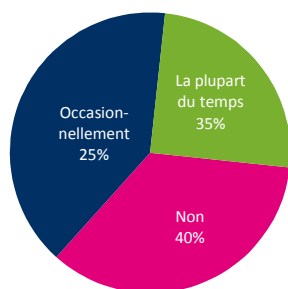
Isolation des logements et adaptation aux situations de handicap avant les travaux



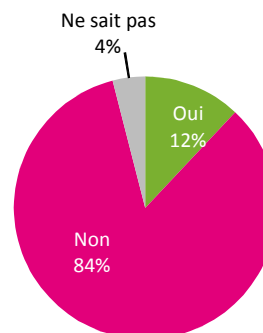
Des ménages souffrant du froid et de maladie

Il résulte de ces défauts d'isolation et limitations de chauffage que 60% des bénéficiaires du programme déclarent avoir souffert du froid dans leur logement en hiver avant les travaux. Une proportion beaucoup plus élevée que celle que l'on mesure en moyenne chez les Français qui ne sont que 14% à déclarer souffrir du froid⁷. Un ménage sur 10 déclare avoir souffert de maladie en raison de l'insuffisance ou de la mauvaise qualité du système de chauffage.

Au cours de l'hiver, votre ménage souffrait-il du froid dans le logement avant les travaux ?



Selon vous, votre ménage a-t-il souffert de maladie en raison du manque de chauffage ou de la mauvaise qualité du système de chauffage avant les travaux ?



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

⁷Enquête logement, INSEE, 2006.

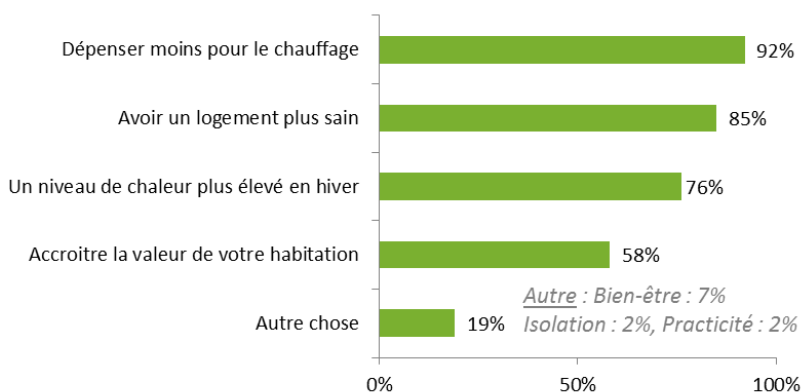
Les attentes des bénéficiaires du programme Habiter Mieux

Au-delà de la réduction des dépenses de chauffage, le bénéfice le plus attendu est de disposer d'un logement plus sain

92% des personnes interrogées espèrent pouvoir dépenser moins pour le chauffage grâce à l'amélioration énergétique que les travaux vont permettre. 85% attendent un assainissement du logement, tandis que 76% souhaitent une température plus élevée durant l'hiver.

Les attentes diffèrent en fonction de l'appréciation par le propriétaire de l'état général de son logement avant la réalisation des travaux. Les propriétaires sont d'autant plus motivés par le fait d'avoir un logement plus sain et un niveau de chaleur plus élevé l'hiver qu'ils considèrent leur logement dégradé.

Qu'attendiez-vous principalement
comme bénéfices de ces travaux ?
(Réponses oui)



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

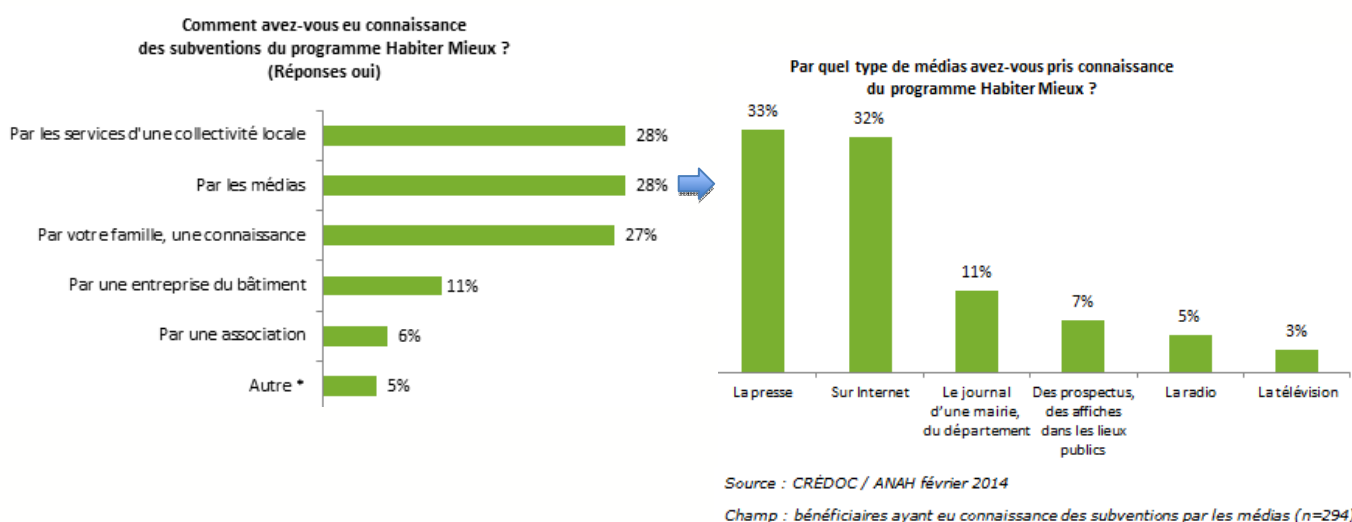
La question de l'accroissement de la valeur de l'habitation est citée par 58% des ménages. À noter que cette dernière proportion est en augmentation avec le temps : 63% des propriétaires ayant engagé les travaux en 2013 se disent principalement motivés dans la réalisation des travaux par un accroissement de la valeur de leur bien.

Les canaux d'information

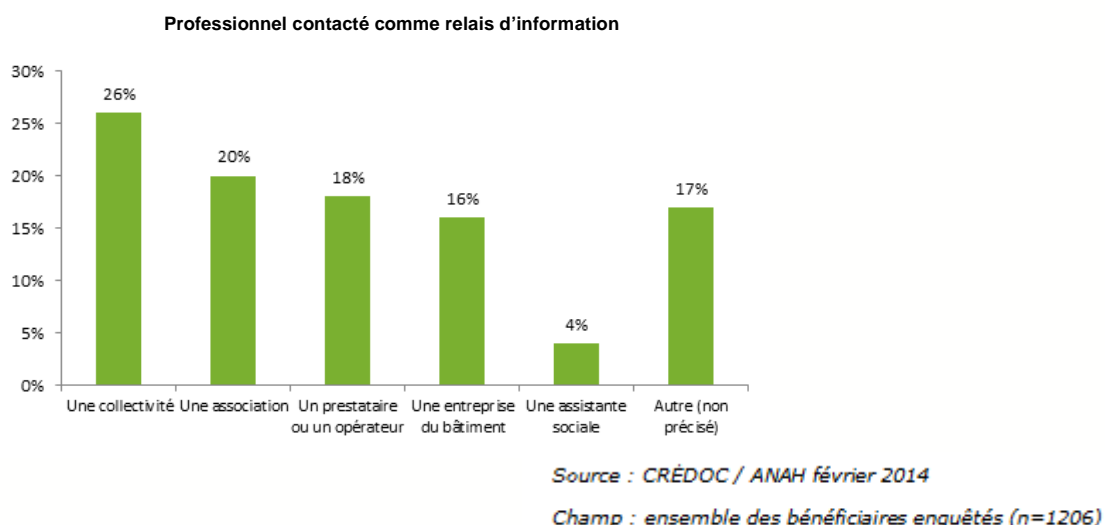
Les principaux canaux d'information : les collectivités locales, l'entourage et les médias

Les canaux d'information sur le programme Habiter Mieux sont multiples : les médias nationaux sont renforcés par un réseau de proximité (Collectivités locales, entourage, entreprises du bâtiment) qui relaient également l'information auprès des propriétaires.

Les entreprises du secteur du bâtiment ont joué un rôle relativement important en transmettant l'information à un peu plus d'un propriétaire sur dix. 11% des propriétaires ont pris connaissance du programme par une association, un événement indépendant de l'Anah, un représentant de l'Anah ou encore par une entreprise en dehors du secteur du bâtiment.



Une information complétée par la proactivité des propriétaires car près de 60% des ménages ont pris l'initiative de contacter un professionnel pour avoir des informations sur le programme ou les aides de l'Anah.

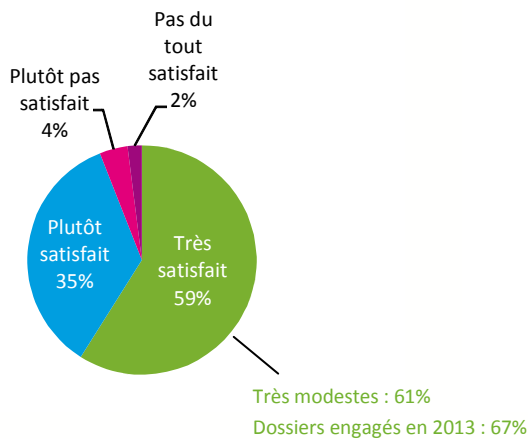


L'accompagnement des propriétaires occupants

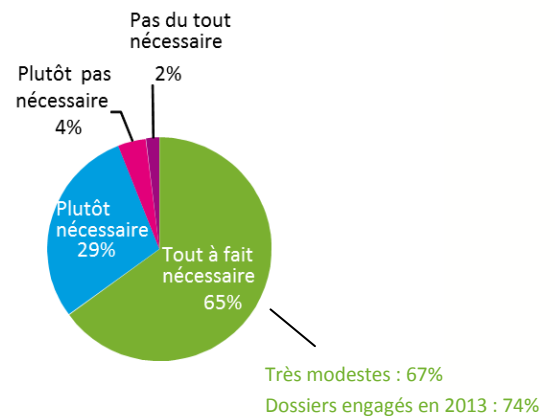
Un accompagnement jugé nécessaire et satisfaisant par les propriétaires

Les propriétaires dressent un bilan très positif de l'accompagnement dont ils ont bénéficié : celui-ci est jugé nécessaire par 65% des propriétaires (74% sur l'année 2013) et très satisfaisant pour 59% d'entre eux.

Quel est votre bilan de l'accompagnement fait par l'opérateur ?
Vous êtes :



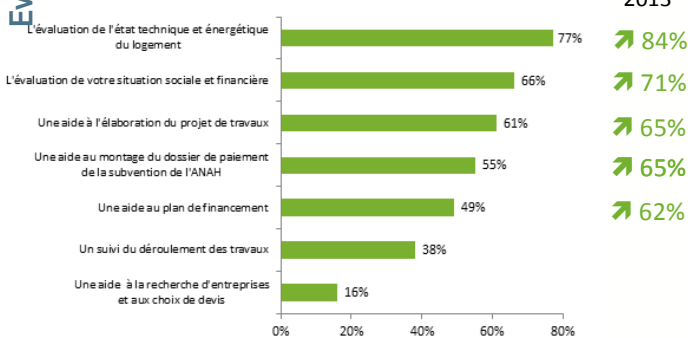
Si vous faites le bilan, considérez-vous que cet accompagnement était nécessaire ?



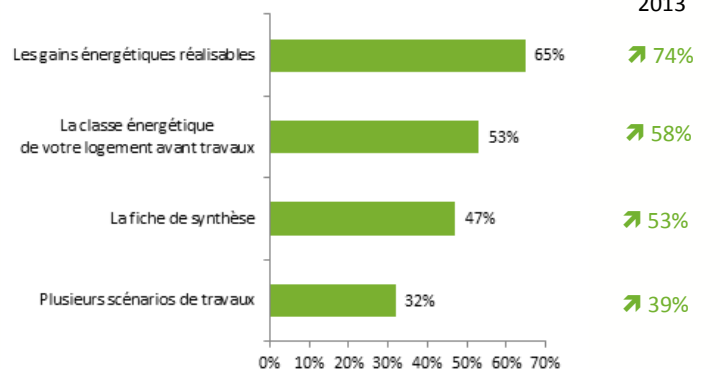
En revanche, l'accompagnement est décrit ou perçu comme incomplet pour près de la moitié des propriétaires⁸. 23% des propriétaires déclarent ne pas avoir reçu l'évaluation de l'état technique du logement, pièce pourtant obligatoire au dossier. A noter également : 68% des propriétaires déclarent ne pas avoir eu une présentation de plusieurs scénarios de travaux.

Evaluation du programme Habiter Mieux : Premiers résultats

De quel type d'accompagnement avez-vous bénéficié ?
(Réponses oui)



L'opérateur vous a-t-il présenté...
(Réponses oui)



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

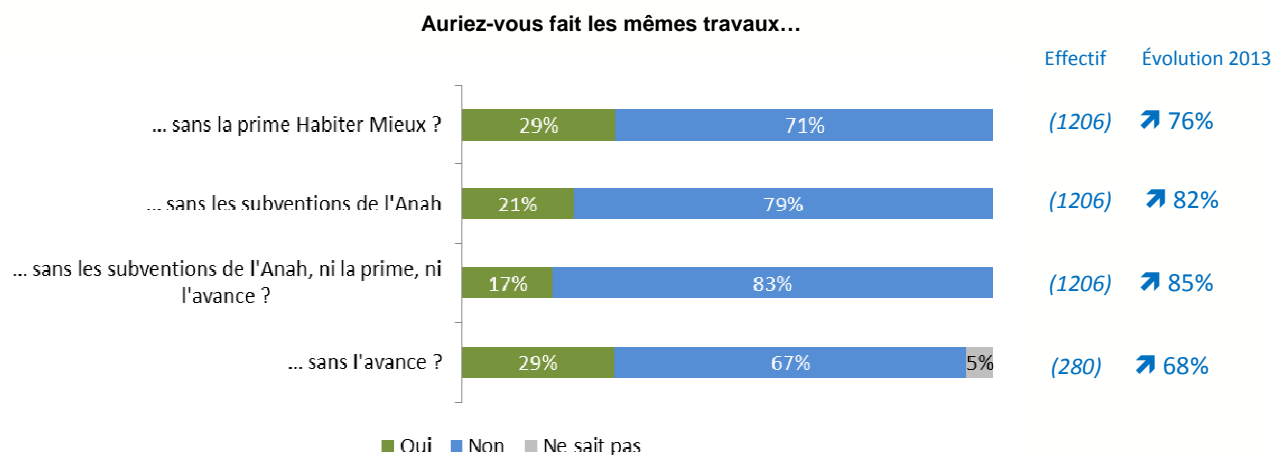
⁸ Plus de deux tiers des situations concernent des dossiers engagés en 2011 et 2012.

Les effets leviers du programme

83% des ménages n'auraient pas réalisé leurs projets sans l'aide du programme

Cet effet levier du programme reste vrai pour tous les types de demandeurs. Il s'accroît parmi les bénéficiaires du programme en 2013 et lorsque les revenus des ménages sont inférieurs à 1 400 € mensuel net.

Les propriétaires qui n'auraient pas réalisé les mêmes travaux sans les subventions de l'Anah, la prime Habiter Mieux ou l'avance se composent à plus de deux tiers de propriétaires très modestes.



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

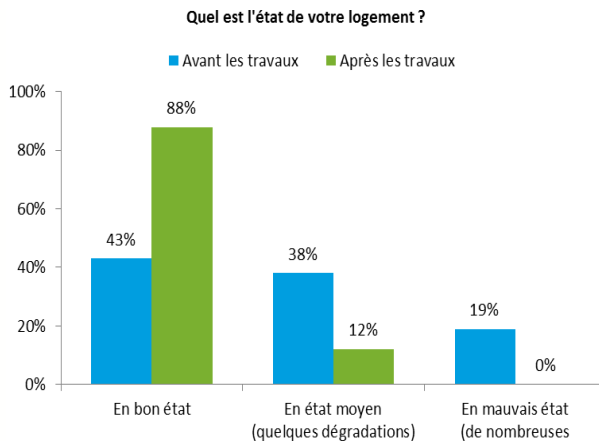
Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)

Afin de financer le reste à charge des travaux réalisés, 40% des ménages ont contracté un prêt : la moitié sont des prêts bancaires, un quart des prêts à taux zéro ou des éco-prêts. De plus pour un dossier sur quatre, le prêt contracté finance la totalité du reste à charge du propriétaire.

Les impacts du programme

Afin de bénéficier du recul nécessaire à l'évaluation de l'impact des travaux réalisés dans le cadre du programme Habiter Mieux, l'enquête a porté sur les propriétaires ayant réalisé les travaux et ayant connu une période hivernale prolongée après la fin des travaux.

L'impact des travaux sur le logement : Une nette amélioration de l'état général des logements



Près de la moitié des propriétaires constate une amélioration de l'état de leur logement (passage d'un état du logement de mauvais à moyen ou bon, ou de moyen à bon).

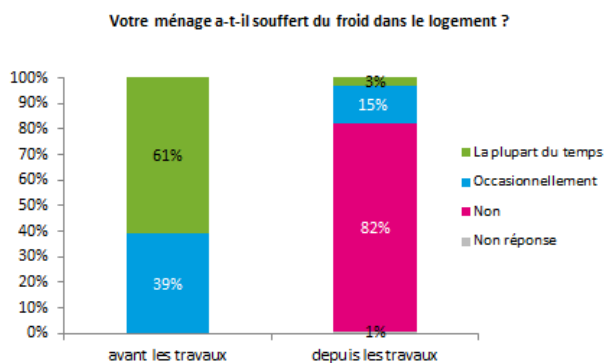
Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : bénéficiaires ayant terminé les travaux au moment de l'enquête et ayant connu un hiver complet depuis la fin des travaux (n=560)

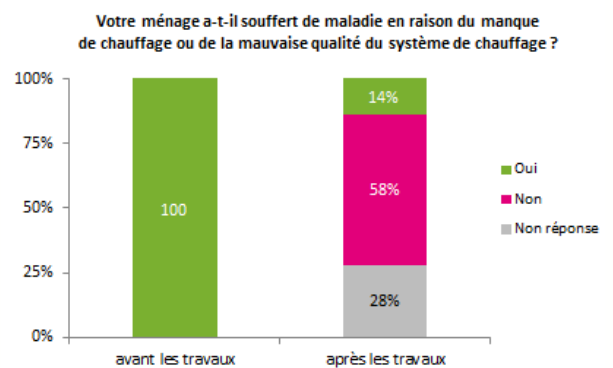
Les impacts sanitaires : une amélioration de l'état de santé

Parmi les propriétaires qui déclaraient souffrir du froid au moins occasionnellement avant les travaux (61%), huit ménages sur dix ne souffrent plus du froid en hiver après les travaux.

Parmi les propriétaires qui déclaraient souffrir de maladie en raison du manque de chauffage dans leur logement (11%), six ménages sur dix ne souffrent plus de maladie après les travaux.



Champ : bénéficiaires déclarant avoir souffert du froid (occasionnellement ou la plupart du temps) avant les travaux (n=171)



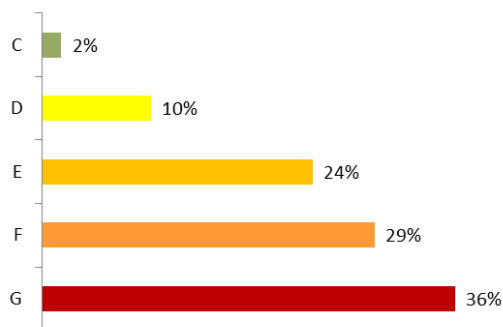
Champ : bénéficiaire déclarant avoir souffert de maladie en hiver avant les travaux (n=64)

Les impacts du programme

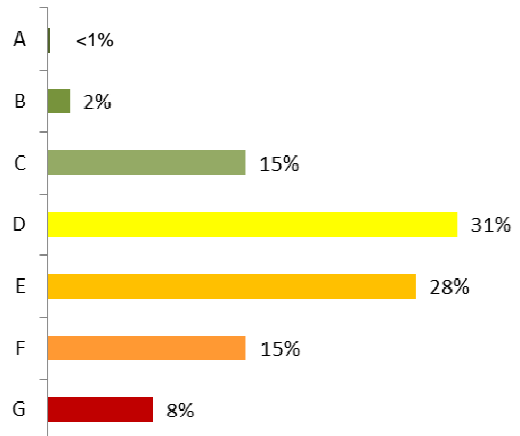
L'impact environnemental : Un gain énergétique moyen estimé après travaux de 38% en moyenne

Alors que 9 logements sur 10 étaient classés en étiquette E, F ou G avant la réalisation des travaux, 48% des logements sont classés en étiquette A, B, C ou D après travaux.

Répartition des logements selon les étiquettes énergie avant les travaux



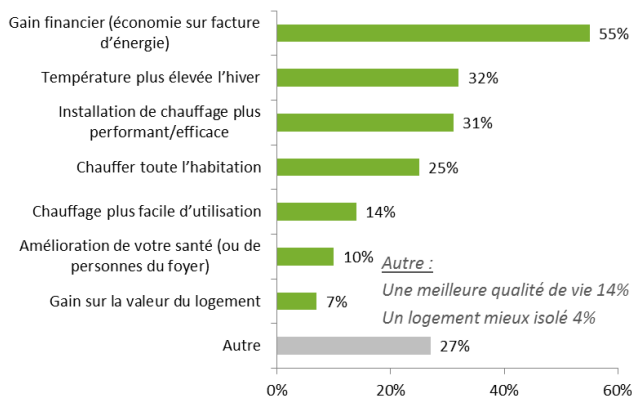
Répartition des logements selon les étiquettes énergie après les travaux



Champ : ensemble des bénéficiaires enquêtés (n=1206)
Évaluations réalisées avec les méthodes classiques (3CL, THCEX...)

Les bénéfices perçus : un gain financier sur la facture pour plus de la moitié des propriétaires

Que trouvez-vous comme principaux bénéfices à ces travaux ?
(Réponses oui)



Source : CRÉDOC / ANAH février 2014

Champ : bénéficiaires ayant terminé les travaux au moment de l'enquête et ayant connu un hiver complet depuis la fin des travaux (n=560)

Il existe un lien entre l'état du logement avant les travaux et les bénéfices perçus à l'issue des travaux.

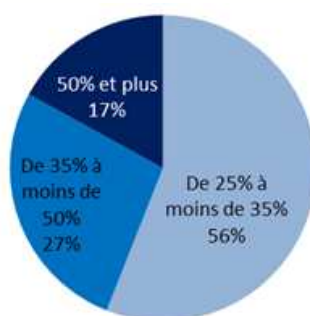
Lorsque le logement est jugé moins dégradé, les propriétaires citent davantage le gain financier (62%), et moins souvent que les autres le fait d'avoir une température plus élevée l'hiver (26%) ou le fait de pouvoir chauffer toute l'habitation (18%).

Les ménages dont le logement est perçu en mauvais état citent plus souvent que les autres le fait d'avoir une température plus élevée en hiver (43%) et moins souvent le gain financier (45%).

Les facteurs qui influent sur le gain énergétique réalisé

L'évaluation énergétique effectuée dans le logement avant la réalisation des travaux calcule une projection du gain énergétique réalisable à l'issue des travaux. Cette projection a été analysée afin de mesurer l'effet « propre » des différents facteurs pouvant influencer sur les gains réalisables.

Gain énergétique moyen estimé après travaux (38% en moyenne)



Le profil des ménages

+ : Un niveau de ressource intermédiaire (revenu mensuel du foyer compris entre 1 400 et 1 700€) permet d'engager des travaux d'ampleur relativement plus grande que chez les propriétaires plus modestes et chez les plus aisés.

- : Les retraités envisagent des travaux qui améliorent moins la performance de leur logement que les actifs.

Les caractéristiques du logement

+ : Les rénovations portant sur les logements les plus énergivores (étiquette DPE F ou G et installation de chauffage dégradée) accroissent davantage la performance des habitations.

Le financement des travaux

- : Le fait de devoir financer une partie des travaux par un apport personnel entraîne un gain énergétique constaté inférieur au gain énergétique potentiel